

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Plan Rhône - Année 2018 - Demande de participation financière d'investissement du Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer (Symadrem) pour le renforcement des digues du Petit Rhône rive gauche 1ère priorité.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer (Symadrem), dans le cadre du Plan Rhône, une participation financière d'investissement de 890 500 € pour le renforcement des digues du Petit Rhône rive gauche 1ère priorité, sur un montant total de dépense estimé à 3 562 000 € HT, conformément au détail joint en annexe 1 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le Symadrem la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- de proroger le délai de caducité des subventions allouées en 2015 dans le cadre du dispositif Plan Rhône au Parc Naturel Régional de Camargue et au Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles (SMGAS), conformément au détail présenté en annexe 2 ;

- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués en annexe 3 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée